



**Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de LA LIMOUZINIÈRE, hors pré-petite section.**

### **HORAIRES**

Le restaurant est ouvert tous les jours d'école, le service est organisé de la manière suivante : 2 services consécutifs entre 11 h 45 et 13 h 30.

### **PERSONNEL**

Sylvie DELARUE assure la préparation des repas secondée par Florence ORIEUX. Martine ETCHEVERRY, Noémie MORISSEAU, Anne-Claire MICHAUD et d'autres agents assurent la surveillance sur les cours et pendant le temps du repas, Sabrina AUGEREAU-GAUTIER est chargée de l'animation du temps du midi et ce sur les trois sites (restaurant et cours d'écoles).

### **INSCRIPTION**

**Votre enfant doit être OBLIGATOIREMENT inscrit** pour pouvoir manger au restaurant scolaire, via la fiche d'inscription complétée en juin.

### **PRÉSENCE**

**Pour toute modification de présence** de votre enfant, par rapport à la fiche d'inscription, **vous devez avertir** le restaurant scolaire.

**Les inscriptions** exceptionnelles doivent être faites avant 9 H 00 près du personnel du restaurant scolaire.

**RESTAURANT SCOLAIRE : 02.40.05.92.30** (*laissez un message sur le répondeur*)  
restaurant.scolaire@lalimouziniere.fr

### **ABSENCE**

**Pour une absence prévue** vous devez prévenir en amont :

<b>Absence</b>	<b>Prévenir avant</b>
Lundi	Jeudi 9h00
Mardi	Vendredi 9h00
Jeudi	Lundi 9h00
Vendredi	Mardi 9h00

**En dehors de ces délais**, le repas vous sera systématiquement facturé puisqu'il sera commandé. Lors d'une absence imprévue de plusieurs jours, mais signalée, une seule journée de carence vous sera facturée.

**Les absences exceptionnelles** pour maladies ou toute autre raison doivent être impérativement signalées au restaurant scolaire, pour une question d'organisation du service.

### **REPAS OCCASIONNELS**

Sont considérés comme occasionnels les enfants inscrits pour des petites périodes ou à des jours non fixes dans la semaine. Ce tarif est appliqué dans le cas où le nombre de repas pris est inférieur à la moitié des repas servis dans le mois. **Informez le personnel de la cantine des jours de présence de votre enfant dans les mêmes conditions que ci-dessus.**

### **TARIFICATION**

Le Conseil Municipal a décidé d'appliquer une hausse aux tarifs 2020/2021, le prix du repas s'établira à **4.25 €** pour les réguliers, à **4.50 €** pour les occasionnels et **5.50 €** pour les adultes.

### **FACTURATION**

Les repas seront facturés en fin de mois et les factures transmises aux familles par la Trésorerie de MACHECOUL. **Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique, renseignez vous en mairie.**

### **DISCIPLINE**

Les enfants doivent respecter la discipline vis à vis du personnel, du matériel et de leurs camarades. Tout manquement sera, dans un premier temps, signalé à la famille puis en cas de récurrence pourra entraîner, sur décision municipale, **l'exclusion temporaire voire définitive de la cantine**. Après le repas, les enfants iront se détendre sur la cour de leur école respective sous la responsabilité de la commune.

Aucun jeu personnel n'est accepté au restaurant scolaire.

**TENUE VESTIMENTAIRE** : le port d'une tenue vestimentaire correcte et non provocante est exigé.

### **ALLERGIE**

Si votre enfant souffre d'allergies alimentaires ou médicamenteuses, et si vous ne l'avez pas déjà fait, pensez à fournir un certificat médical circonstancié.

### **SERVIETTES MATERNELLES**

Pour les enfants de la **Petite Section à la Grande Section des 2 écoles**, nous continuons le système de serviettes en tissu au restaurant scolaire.

Nous vous demandons de fournir une serviette **marquée au nom de l'enfant**.

En termes d'organisation, il appartient aux parents de fournir une serviette par semaine. Le lundi matin, les enfants déposeront leur serviette dans une caisse prévue à cet effet dans leur classe. Le vendredi midi après le service, chaque enfant déposera sa serviette dans la caisse au restaurant scolaire et l'Atsem la rangera dans leur cartable le vendredi afin que la serviette puisse être nettoyée pendant le week-end et rapportée la semaine suivante pour garantir la propreté et l'hygiène dans l'intérêt de l'enfant.

A noter qu'au restaurant scolaire, des meubles de rangement avec des cases individuelles sont en place.

Fait à La Limouzinière,

LE MAIRE : Frédéric LAUNAY

Le 10 juillet 2019